

Adresse des citoyens de la section des Amis de la patrie de la commune de Reims aux représentants du peuple souverain, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la section des Amis de la patrie de la commune de Reims aux représentants du peuple souverain, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0315_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

sagesse. Qu'elle est terrible pour les scélérats la justice ! mais qu'elle est consolante pour les ames sensibles et pures que des hommes féroces désignent sous la calomnieuse qualification de modérés parce qu'elles abhorrent le sang et que les frippons traitent de suspects parce que l'œil pénétrant de leur surveillance les inquiète.

Citoyens Représentans, une joie universelle a succédé au découragement et à l'effroi qui avoient glacé les cœurs des vrais amis du bien public ; ce n'est point l'aristocratie comme des malveillans voudroient le faire croire qui leve la tête ; comment l'aristocratie qui ne se plaint que parmi les crimes, pourroit-elle se réjouir du regne de la justice et des vertus ! Restés fermes à votre poste, Citoyens Représentans, achevés l'ouvrage de notre bonheur, réduisés au néant le reste méprisable de ces intrigans qui ne visent à la domination, que parcequ'ils sont pétris de tous les vices de l'esclavage.

La liberté, l'égalité, la vertu, la justice, tels sont les guides irrévocables de nôtre conduite. Vive la République, Vive la Convention nationale.

Les membres du comité révolutionnaire du district de Porrentruy.

N. GODIN, président et 10 autres signatures.

l

[Les citoyens de la section des Amis de la patrie de la commune de Reims aux représentants du peuple souverain, le 20 brumaire an III] (40)

Liberté, Égalité, Probité, Moeurs.

Le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix.

Citoyens Représentans,

Le peuple vous a dit : je vous ai investi de toute ma confiance et de toute ma force : Ecrasez de ma massue tous les traîtres et les conspirateurs, et aussitôt est rentrée dans le néant cette portion d'hommes pervers qui se disaient moi, et qui trop long-tems ont pu se persuader qu'ils partageraient l'autorité que je n'ai confiée qu'à vous seuls.

Le peuple vous a dit : que quelques hommes ne mettent plus leur volonté à la place de la nation, que tous fléchissent devant la puissance souveraine et aussitôt le regne des usurpateurs est fini, et le masque a été oté à ces hommes d'un patriotisme exclusif et bruyant, mes amis prétendus qui ne réclamaient si hautement mes droits que pour me les ravir.

Le peuple vous a dit : Que la justice succède à la terreur dont les hommes de sang ont étayé leur tyrannie, que des mesures de sûreté, commandées par le salut public, fermes mais

légales, remplacent leur regime oppressif arbitraire, dévastateur d'hommes, dont l'échaffaud dictait toutes les loix ; et aussitôt le sang de l'innocence n'a plus coulé. La loi a proclamé son triomphe : le coupable seul a payé ses crimes de sa tête, la terreur n'a plus circonscrit que ses partisans ; et l'imoralité dont-ils ont semé partout les dégoûtantes images, dont ils ont sali tous les théâtres institués pour former les mœurs publiques fuira enfin devant l'austère pudicité des vertus républicaines ; un nouveau code de morale, une institution digne d'un peuple régénéré, va rapeller pour jamais ces vertus exilées et les fixer dans tous les cœurs.

Citoyens Représentans vous consommez le bonheur des français ; vous l'avez juré plein de confiance (*suite illisible*).

Salut et fraternité.

Les citoyens de la section des Amis de la patrie de la commune de Rheims. Ce vingt brumaire l'an trois de la République française une, indivisible et impérissable.

Suivent 21 signatures.

m

[Le conseil général de la commune de Clamecy à la Convention nationale, le 8 brumaire an III] (41)

Liberté, Fraternité, Égalité ou la mort

Législateurs,

Nous avons reçus avec la plus grande satisfaction, votre adresse au peuple français. Nous nous sommes empressés d'en faire sur le champ la publication dans toute la commune ; sa lecture a pénétré tous les cœurs de la plus vive allégresse, et était souvent interrompue par les cris mille fois répétés de vive la Convention nationale.

Nous vous jurons Citoyens Représentans, d'en observer les principes sacrés qui y sont développés, paix, justice à tous et guerre aux tyrans et aux intrigants.

Vous avez rempli tous les vœux de la République, en faisant le serment de rester à votre poste, jusqu'à ce que tous les tyrans soient détruits.

Pour nous, Législateurs, nous vous jurons soumission absolue à vos décrets et fidèle exécution de la loi.

Salut et fraternité.

GAILLARD, agent national, DEPOUILLY, secrétaire et 13 autres signatures dont celles de 6 officiers municipaux et 3 notables.

(40) C 326, pl. 1420, p. 14.

(41) C 324, pl. 1399, p. 7. *Bull.*, 28 brum.